



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômeurs

Question écrite n° 91851

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation des demandeurs d'emploi au regard des conditions d'accès pour intégrer une formation. Dans la plupart des cas, il est demandé d'avoir au minimum six mois de chômage pour pouvoir accéder à une formation. Force est de constater que certains candidats souhaitant se réinsérer au plus vite et durablement dans une nouvelle voie professionnelle, peuvent manifester une forte motivation pour s'en sortir mais devront malgré tout patienter six mois au chômage avant d'intégrer une formation. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce que le Gouvernement pourrait mettre en place afin de proposer à tout nouveau demandeur d'emploi dès qu'il le souhaite une formation correspondant à son profil.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91851

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 98

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)